

# CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2015

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 26 novembre 2015, s'est réuni le jeudi 3 décembre 2015 à 18 heures 30 à la Mairie de Martin-Eglise, sous la présidence de Monsieur Gill GERYL, Maire.

PRESENTS : M. Alain MARATRAT, Mme Véronique MPANDOU, Mme Marie-Claude LAURENT, Mme Françoise DEMONCHY, M. Bertrand CREMET, adjoints, Mme Joëlle CHEMINEL, M. Guy DESERT, M. Stéphane SKLADANOWSKI, conseillers délégués, M. Philippe DUPUIS, Mme Nathalie LEMAITRE, Mme Pascale GUILBERT, M. Maxime BOUDET, Mme Sylvie HERMAY, M. Marcel BRETAGNE, Mme Nelly ROGER, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Mme Marie-Laure CORROYER, pouvoir à Mme Marie-Claude LAURENT, M. Thibault CHATELAIN, M. Marc DELAHAYE.

Conformément à l'article L.2121- 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance. Madame Françoise DEMONCHY ayant obtenu la majorité des voix, est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## COMMUNICATIONS

Monsieur le Maire informe que DAVIGEL a été reprise par le Groupe BRAKES.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du conseil d'école élémentaire « Le Vallon » :

- Les effectifs sont les suivants : CP 23 élèves, CE1-CE2 26 élèves, CE2-CM1 26 élèves, CM1-CM2 23 élèves.
- La fête de Noël aura lieu le jeudi 17 décembre 2015 à 10 heures à la salle des fêtes.

Remerciements de DSN (Dieppe Scène Nationale) pour l'aide apportée et l'accueil de la municipalité lors du concert du Cory Seznec Quartet.

Remerciements du LIONS CLUB DIEPPE DOYEN pour le prêt de la salle des fêtes lors de la soirée de gala au profit du centre Henri Becquerel.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Préfecture de la Seine Maritime concernant les directives « Inondation TRI de Dieppe » (Territoire à Risque important d'Inondation).

Un premier travail de cartographie de la directive inondation a permis de réaliser les cartes des zones inondables pour les aléas débordement, ruissellement et des zones de submersion marine pour 4 scénarios (fréquent, moyen, moyen avec prise en compte du changement climatique et extrême).

Les enjeux potentiellement impactés par ces phénomènes ont été également cartographiés.

Monsieur le Maire donne lecture du bilan des travaux effectués sur la commune :

- Aménagement des noues et des entrées Résidence les Coteaux de Palcheul,
- Réfection du parking du stade,
- Réfection du parking des jardins communaux,
- Réfection du parking 1 de la salle des fêtes,
- Réfection de la voirie route de la Forêt,
- Réfection des trottoirs rue Henri IV,
- Réfection du trottoir devant Mme Derny,
- Aménagement de deux trottoirs chemin des Meuniers,
- Aménagement de l'entrée du cimetière et de la sente rejoignant la RD 1,
- Réfection des trottoirs Résidence l'Épinette.

## **CREANCES IRRECOUVRABLES**

**2015/72**

Monsieur le Maire informe qu'il convient d'admettre en non-valeur quelques créances non recouvrées :

Monsieur le Maire informe que le montant de l'admission en non-valeur proposée par le Trésorier de Dieppe Municipal s'élève à 558,40 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider cette proposition.

## **DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET**

**2015/73**

Monsieur le Maire informe qu'il convient de prendre une décision modificative au budget pour le paiement De l'étude de modélisation du Val de Grèges :

- 202 : + 20.000 €
- 2151-77 : - 20.000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité cette décision modificative.

## **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA PRAIRIE HUMIDE**

**2015/74**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement et de valorisation de la prairie humide autorisé par le conseil municipal en octobre 2013.

Monsieur le Maire informe que la phase PRO est achevée et qu'il convient de demander les subventions au Département et à l'Agence de l'Eau.

Monsieur le Maire indique que le montant global du projet est de 122.489 € (estimation de juin 2015).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de faire une demande de subvention à l'Agence de l'Eau et au Département de Seine Maritime.

## **CLOTURE MISSION SEMAD POUR LE PARKING DE L'ECOLE 2015/75**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Martin Eglise a décidé une opération de réaménagement du pôle scolaire et sportif. Une étude d'aménagement a été réalisée en 2006 pour définir le programme de cette opération et le budget prévisionnel a été arrêté provisoirement à 1 987 911,00 € TTC.

Un audit financier a ensuite été réalisé par la commune pour vérifier ses capacités à financer ce nouvel investissement

Le résultat de cet audit a contraint la collectivité à revoir certains éléments du programme à la baisse notamment sur le pôle sportif.

Le coût de l'opération, incluant les travaux de VRD préalables et le réaménagement du groupe scolaire, hors rémunération du mandataire est évalué à **960 975,30 € HT**, soit **1 149 326,46 € TTC**.

Le dépassement du budget nécessaire à l'agrandissement du groupe scolaire a contraint la collectivité à surseoir à ce projet et à décider d'entreprendre uniquement les travaux de désenclavement du groupe scolaire et la création d'un parking, pour un montant prévisionnel de **499 097,28 € TTC**, hors rémunération du mandataire.

La Semad a transmis pour approbation en date du 9 décembre 2014, le bilan final de l'opération s'établissant à 427 787,35 € TTC. Compte tenu des avances versées par la collectivité s'élevant à 430 340,47 € TTC, hors rémunération du mandataire, l'opération a généré un solde positif en faveur de la collectivité de 2 553,12 € TTC que la Semad devra reverser à la collectivité.

Par ces motifs,

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu sa délibération en date du 23 octobre 2008, portant la décision d'entreprendre les travaux susnommés,

Vu sa délibération en date du 15 septembre 2011, portant sur la modification du programme,

Vu la convention de mandat en date du 8 janvier 2009, entre la collectivité et la Semad pour la réalisation de l'opération susvisée,

Vu sa délibération en date du 18 décembre 2014, validant l'avenant à la convention de mandat portant le forfait de rémunération définitive de la Semad à 22 199,09 € TTC,

CONSIDERANT la nécessité de clôturer les comptes de cette opération,

CONSIDERANT le bilan définitif présenté par la Semad et arrêtant le montant de l'opération, hors rémunération du mandataire, à 427 787,35 € TTC,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le bilan de clôture présenté par la Semad dans le cadre du mandat relatif au projet de désenclavement du groupe scolaire et de création d'un parking, arrêtant le montant total de l'opération à 427 787,35 € TTC,

DIT que la Semad doit reverser pour solde de l'opération la somme de 2 553,12 € TTC,

DECIDE d'accepter la reddition définitive des comptes et de donner quitus à la Semad sur l'ensemble de sa mission.

## **CLOTURE MISSION SEMAD POUR LA PLACE MAYENNE 2015/76**

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité a réalisé un programme d'aménagements publics sous contrat de mandat public avec la SEMAD.

Celui-ci a consisté à :

- Construire un local pour accueillir la Poste,
- Aménager les coques livrées par le promoteur Victoria Promotion pour y implanter des locaux d'activités, une salle communale et un cabinet médical,
- Réaliser les travaux d'aménagement de la place Mayenne et de la rue Henri IV.

Le coût de l'opération réalisée, hors rémunération du mandataire, s'élève à 1 354 224.54 € HT, soit 1 618 904, 94 € TTC.

Pour solder l'opération, une dernière avance de fonds, d'un montant de 4 108.87 € (y compris le solde de la rémunération SEMAD de 1 275,98 €) a été versée par la collectivité.

Par ces motifs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 29 juillet 2004 portant la décision d'entreprendre les travaux,

Vu la convention de mandat en date du 21 mars 2005 entre la commune de Martin Eglise et la SEMAD pour la réalisation de l'opération susvisée,

Considérant :

- Que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'approbation du bilan de clôture de l'opération d'aménagements publics de la place Mayenne,
- Que le bilan définitif présenté par la SEMAD et arrêtant le montant de l'opération s'élève, hors rémunération du mandataire, à 1 354 224.54 € HT

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le bilan de clôture présenté par la SEMAD dans le cadre du mandat relatif à la réalisation du programme d'aménagements publics de la place Mayenne en date du 21 mars 2005,
- De donner quitus à la SEMAD pour la mission qui lui a été confiée dans le cadre du mandat public.

## **TARIFS DU PERISCOLAIRE**

**2015/77**

Monsieur le Maire informe que les tarifs du périscolaire n'ont pas augmenté depuis 10 ans. Monsieur le Maire rappelle que la réforme des rythmes scolaire mise en place à la rentrée scolaire 2014/2015 a généré le doublement des dépenses pour la collectivité, puisque de nouvelles activités ont dû être proposées aux enfants.

Monsieur le Maire propose de modifier le montant de la participation aux frais du périscolaire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, soit 12 € au trimestre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 15 voix pour et deux contre de valider cette proposition.

## **TARIFS DE Garderie**

**2015/78**

Monsieur le Maire informe que les tarifs de garderie n'ont pas augmenté depuis 10 ans.

Monsieur le Maire propose de modifier le montant de la participation aux frais de garderie, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

| REVENU IMPOSABLE | Participation pour 1 enfant |
|------------------|-----------------------------|
| 0 à 600 €        | 0,60 €/l'heure              |
| 600 à 1.600 €    | 0,80 €/l'heure              |
| 1.600 à 2.600 €  | 1 €/l'heure                 |
| > 2.600 €        | 1,20 €/l'heure              |

Il est rappelé qu'une heure commencée est due.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider cette proposition.

## **MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION**

Sans objet, délibéré le 2 avril 2015.

## **TARIFS POUR L'OCCUPATION DE LA SALLE DES FETES PAR L'ASSOCIATION « LES GALOCHEUX »** **2015/79**

Monsieur le Maire rappelle la mise à disposition de la salle des fêtes à l'association « Les Galocheux », les lundis soirs de 20 à 22 heures.

Monsieur le Maire indique que la participation annuelle de l'association était de 610 € depuis 2003.

Monsieur le Maire propose de porter cette participation à 700 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

## QUESTIONS DIVERSES

### **CREATION D'UN POSTE DE CUISINIERE**

**2015/80**

Monsieur le Maire informe que suite à la proposition de stagiairiser la cuisinière, il convient de créer le poste approprié.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité la création du poste de cuisinière.

### **STAGIAIRISATION D'UN AGENT COMMUNAL**

**2015/81**

Monsieur le Maire informe que la cantine scolaire a été reprise en autogestion depuis trois ans.

Considérant que le challenge a été relevé et que la cuisinière donne entière satisfaction, Monsieur le Maire propose de stagiairiser Madame Nathalie GODEY à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

### **TARIFS DE LA CANTINE**

**2015/82**

Monsieur le Maire informe que compte tenu du service proposé et de la qualité des produits servis au restaurant scolaire (viande fraîche achetée chez le boucher de Martin Eglise par exemple), il convient d'augmenter le tarif à 3 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le tarif enseignant reste à 4,50 € et le tarif pour le personnel à 2,13 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

### **TARIFS DU DROIT DE CHASSE**

**2015 /83**

Monsieur le Maire informe qu'il convient de revoir les tarifs du droit de chasse, qui est actuellement à 40 € pour l'année.

Monsieur le Maire propose que le tarif soit de 60 € pour l'année, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

## **CONCESSIONS CIMETIERE**

**2015/84**

Monsieur le Maire informe que les tarifs des concessions de cimetière n'ont pas évolué depuis 2006, il propose de réajuster les tarifs comme suit :

- Cavernes : 50 € pour 30 ans,  
80 € pour 50 ans,
- Concessions traditionnelles : 60 € pour 30 ans,  
100 € pour 50 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

## **DROIT DE STATIONNEMENT**

**2015/85**

Monsieur le Maire informe que le tarif du droit de stationnement s'élève actuellement à 5 €.

Monsieur le Maire propose de maintenir ce tarif pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

Monsieur le Maire informe de la demande d'installation d'un Foodtruck le lundi soir sur la Place Mayenne.

Monsieur le Maire propose que l'autorisation soit donnée, compte tenu du fait que tous les commerces sont fermés le lundi sur la Place Mayenne.

## **DROIT D'INTERVENTION**

Madame GUILBERT informe que les trottoirs de la résidence « Les Prairies » sont remplis de mousse.

Monsieur MARATRAT indique que les agents techniques entretiennent régulièrement les trottoirs. Monsieur MARATRAT se rendra sur place pour vérifier.

Monsieur MARATRAT informe que le marché de Noël aura lieu le samedi 12 décembre 2015.

Les prochains conseils municipaux auront lieu les :

- 18 février 2016,
- 17 mars 2016,
- 14 avril 2016,
- 19 mai 2016,
- 23 juin 2016,



- 1<sup>er</sup> septembre 2016,
- 13 octobre 2016,
- 10 novembre 2016,
- 8 décembre 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

|                       |                   |
|-----------------------|-------------------|
| GERYL Gill            | DUPUIS Philippe   |
| MARATRAT Alain        | LEMAITRE Nathalie |
| MPANDOU Véronique     | GUILBERT Pascale  |
| LAURENT Marie-Claude  | BOUDET Maxime     |
| DEMONCHY Françoise    | BRETAGNE Marcel   |
| CREMET Bertrand       | HERMAY Sylvie     |
| CORROYER Marie-Laure  |                   |
| CHEMINEL Joëlle       | ROGER Nelly       |
| DESERT Guy            |                   |
| SKLADANOWSKI Stéphane |                   |